

Royaume du Maroc



Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Du dire au faire : L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone

Luxembourg 2000 – Québec 2008

Rencontre internationale, Ville de Québec, Canada 10-13 septembre 2008

**Le Budget Genre au Maroc, une perspective stratégique pour l'égalité
des sexes et l'habilitation des femmes**

Mr Mohamed CHAFIKI,

**Directeur des Etudes et des Prévisions Financières,
Ministère de l'Economie et des Finances
Maroc**

Septembre 2008

Sommaire

RESUME	3
INTRODUCTION.....	4
1. PROCESSUS DE MISE EN PLACE ET PREALABLES	5
1.1. PROCESSUS DU BUDGET GENRE	5
1.2. INSTRUMENTS DU BUDGET GENRE MIS EN PLACE.....	6
2. PREMIERES RETOMBEES POSITIVES DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES BUDGETS	8
2.1. AVANCEES SUR LE PLAN DE L'INSTITUTIONNALISATION DU BUDGET GENRE.....	8
2.2. AVANCEES SUR LE PLAN JURIDIQUE	8
2.2. SOUTIEN AUX FEMMES RURALES	10
2.3. EDUCATION ET ALPHABETISATION	12
2.4. ACCES AUX INFRASTRUCTURES DE BASE.....	14
3. PERSPECTIVES	18

Résumé

L'intégration de l'approche genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connues le Maroc durant ces dernières années afin de renforcer les principes d'égalité et d'équité.

Au niveau national, l'initiative bénéficie d'un environnement propice au regard des droits humains en général et en particulier des droits des femmes. En effet, le Maroc a connu une expérience originale de transition démocratique, de modernisation économique et de promotion du développement humain. Par ailleurs, la ratification de la CEDAW en 1993, la levée en cours des réserves et l'engagement du Maroc à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire sont autant d'événements favorables à ce processus.

Le programme du budget genre au Maroc a atteint un stade où les actions menées au niveau de plusieurs départements engagés dans la gendérisation de leurs budgets commencent à agir sur l'ensemble du processus budgétaire, sur la définition des objectifs et sur l'élaboration des programmes et des indicateurs de performance. Le budget genre vise en effet à resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs souhaités de développement économique et social, mesurés par des indicateurs de performance.

L'objectif de cette communication est de rappeler les grandes lignes de la mise en place du processus du budget genre, présenter les réalisations et les premières retombées sur les populations et mesurer les écarts à rattraper et les défis à relever pour que l'égalité de genre devienne une réalité au Maroc.

Il est à noter que le Maroc est un membre actif de l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis décembre 1981. Tous les efforts accomplis s'inscrivent à l'actif de la mise en œuvre de la Déclaration de Luxembourg de 2000 relative à la consécration de ressources financières pour l'égalité entre les sexes.

Introduction

L'intégration de l'approche genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connues le Maroc durant ces dernières années afin de renforcer les principes d'égalité et d'équité. Cette approche a été réaffirmée par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui met l'accent sur l'habilitation des différentes catégories de la population comme axe stratégique pour la réalisation des objectifs de développement humain du pays.

L'initiative bénéficie d'un contexte favorable aussi bien au niveau international que national. A ce titre, la ratification de la CEDAW en 1993, l'engagement du Maroc à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire sont autant d'événements favorables à ce processus.

Au niveau national, l'initiative bénéficie d'un environnement propice au regard des droits de la personne et de l'égalité entre les sexes, de la démocratisation des institutions, des libertés publiques et de la justice. En effet, le Maroc a connu une expérience originale de transition démocratique à travers la consolidation de plusieurs acquis dont la reconnaissance des droits de l'homme dans leur acceptation universelle dans la Constitution de 1996, la réforme du Conseil Consultatif des Droits de l'homme conformément au Traité de Paris, la réconciliation avec le passé à travers l'action de l'Instance Equité et Réconciliation et le redressement des torts causés aux usagers de l'administration à travers Diwan Al Madalim.

Par ailleurs le processus démocratique s'est renforcé avec l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans, la transparence des consultations législatives et locales et l'adoption de la Loi sur les partis politiques. De même, dans un contexte de libéralisation du champ médiatique et du droit à la parole, la mise en place de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, la libéralisation des médias audio-visuels et la restructuration et libéralisation du secteur de la presse écrite confortent l'ancrage des valeurs démocratiques.

Les droits des femmes ne sont pas en reste, avec la mise en œuvre des nouveaux codes de la famille et de la nationalité, l'adoption du scrutin de liste à la proportionnelle et de la liste nationale au Parlement, réservant 30 sièges aux femmes, la nomination de sept femmes Ministres dans l'actuel gouvernement, l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques à travers la mise en œuvre du Budget genre en 2005 et la diffusion à tous les ministères de la Circulaire du Premier Ministre appelant à l'intégration de l'approche genre "*gender mainstreaming*" dans toutes les politiques en 2007.

L'initiative du budget genre s'appuie sur des outils analytiques et une démarche spécifique pour l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur les femmes et les hommes, les garçons et les filles, tout en se basant sur des indicateurs de mesure des performances sensibles au genre mis en place ou en construction.

L'expérience marocaine se distingue par la production d'outils novateurs pour décliner sur la base des techniques budgétaires appropriées les principes de la gendérisation budgétaire. Ce programme a atteint aujourd'hui un stade où les actions menées au niveau de plusieurs départements engagés dans la gendérisation de leurs budgets commencent à agir sur l'ensemble du processus budgétaire, sur la définition des objectifs et sur l'élaboration des programmes et des indicateurs de performance. Le budget genre vise en effet à resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs souhaités de développement économique et social, mesurés par des indicateurs de performance.

Appuyée par l'UNIFEM, la Banque Mondiale et la GTZ, l'expérience marocaine du budget genre reflète les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment ceux relatifs à l'alignement et l'appropriation.

L'objectif de cette communication est de rappeler les grandes lignes de la mise en place du processus du budget genre, présenter les réalisations et les premières retombées sur les populations

et mesurer les gaps à rattraper et les défis à relever pour que l'égalité de genre devienne une réalité au Maroc.

1. Processus de mise en place et préalables

Au Maroc, la réforme budgétaire axée sur les résultats avec une orientation visant à stimuler une nouvelle culture de la gestion des finances publiques, fondée sur la performance et l'évaluation des résultats a présenté une opportunité et un point d'entrée stratégique pour la budgétisation sensible au genre.

Le processus de budgétisation sensible au genre adopte une démarche participative et progressive appuyée par les lettres de cadrage du Premier Ministre qui appellent l'ensemble des Départements Ministériels à intégrer la dimension genre dans les politiques de développement. La mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre et l'adhésion croissante des départements montre la dimension que prend cette approche au Maroc.

1.1. Processus du budget genre

En 2002, avec le soutien de la Banque Mondiale, le Ministère de l'Economie et des Finances a réalisé une étude préliminaire sur la « Faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance au Maroc ». La volonté de l'alignement transparait alors et se renforce avec le projet lancé par le Ministère des Finances avec le soutien de l'UNIFEM, grâce au financement du Gouvernement Belge, sur "le renforcement des capacités nationales en matière de gendérisation du budget".

Points d'ancrage de la BSG : la réforme budgétaire

L'intégration de l'approche genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du budget, s'inscrit dans le cadre des réformes structurantes entreprises par le Maroc dont on peut citer la réforme budgétaire. Les objectifs majeurs de la réforme du processus budgétaire visent à rendre lisible la loi de finances en terme de missions, de programmes et de projets identifiables, régionalisés et localisés.

La réforme budgétaire axée sur les résultats lancée en 2002 repose sur deux piliers : le cadre réglementaire pour une meilleure lisibilité du Budget et des possibilités de déconcentration avec de véritables opportunités de partenariat et l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration du budget. Une véritable gestion axée sur les résultats, basée entre autres sur des indicateurs de performance est, par ailleurs, une question fondamentalement démocratique car il s'agit d'évaluer les politiques publiques au regard d'objectifs énoncés et de moyens mis en chantiers pour les atteindre, et surtout par rapport aux impacts qui en étaient attendus au niveau des populations cibles.

Les indicateurs de performance qui peuvent se décliner en plusieurs types comme les indicateurs d'objectif, de moyens de produits ou d'impact devraient tenir compte de la dimension genre et devraient progressivement être mis en place pour permettre le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement.

Grandes phases de la BSG

Le projet budget genre se décline en deux grandes phases. La première (2003-2004) a permis la sensibilisation de Départements clés (Finances, Éducation, Santé, Agriculture et Plan) et l'élaboration des outils de travail – un manuel sur la BSG pour les techniciens du budget et de la planification et un guide pratique pour les parlementaires et les ONG. Avec le manuel, l'appropriation de la BSG par les départements ministériels commence et elle se concrétise lors de la deuxième phase (2005-2008) grâce à l'institutionnalisation de l'élaboration du Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances depuis 2005. Cette seconde phase vise également l'intégration du genre dans les Lettres d'Orientation du Premier Ministre pour la préparation des Lois de Finance, l'affinement de la carte de la pauvreté dans une perspective genre, la prise en charge de la

dimension locale à travers l'accompagnement de départements ministériels ciblés et la formation-sensibilisation des parlementaires et des ONG.

Départements ministériels partenaires

Certains ministères ont été considérés comme prioritaires dans une première étape d'exécution : le ministère des Finances et de la Privatisation, le ministère de la Santé, celui de l'Education Nationale et celui de l'Agriculture, du Développement Rural et des pêches Maritimes. En 2008, l'expérience a été élargie une vingtaine de départements ministériels qui participent désormais à la préparation du Rapport Genre qui accompagne la Loi des finances 2008.

Depuis 2007, cinq départements ministériels sont accompagnés par le Ministère des Finances pour développer l'intégration de la dimension genre dans la planification et la programmation budgétaire jusqu'au niveau local. Cet accompagnement se décline à travers le renforcement des capacités des cadres aux niveaux central et déconcentré, la formulation et la programmation des actions selon l'approche genre, le développement des indicateurs sensibles au genre et enfin une meilleure appréhension des données sensibles au genre par les systèmes d'information.

1.2. Instruments du budget genre mis en place

Guide de la réforme budgétaire intégrant la dimension genre

La publication du guide de la réforme budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre vise à outiller les parlementaires et les ONG pour accomplir leurs rôles dans le processus budgétaire et à les sensibiliser aux réformes budgétaires en cours qui privilégient la logique de résultats tout en intégrant l'approche genre dans la conception, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat.

Le Guide est le premier instrument de travail sur le budget genre. Il vise une meilleure connaissance du processus de planification et de programmation budgétaire et de la réforme budgétaire axée sur les résultats. Il a été élaboré par le Ministère des Finances et de la Privatisation sur la base des recommandations de parlementaires et du monde associatif.

http://www.finances.gov.ma/depf/dpeg_action/genre/autres.html

Manuel de l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration du budget

Un manuel de formation sur la budgétisation sensible au genre a été publié en 2007 afin de renforcer les capacités des responsables des budgets et de la planification au niveau de chaque département ministériel dans le domaine de l'analyse « genre » du Budget.

Instrument d'institutionnalisation de l'approche "genre" dans le processus budgétaire, cet outil vise à renforcer les capacités des responsables des budgets et de la planification dans le domaine de la BSG. Il vise également à servir de cadre normatif pour la mise en œuvre de la réforme budgétaire axée sur les résultats.

http://www.finances.gov.ma/depf/dpeg_action/genre/autres.html

Elaboration du Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances depuis 2005

Le rapport genre est un outil pédagogique et de plaidoyer visant à susciter et éclairer les débats et le dialogue autour des politiques poursuivies et leurs impacts sur les populations, favorisant ainsi le développement de la culture de l'évaluation et de la mesure des performances des politiques publiques.

Après avoir été réalisé avec quatre départements pilotes en 2005, douze en 2006 et dix sept en 2007, le Rapport Genre 2008 a intégré trois nouveaux Départements portant le nombre de Départements à 20. Les six Départements qui ont adopté la dimension genre dans l'élaboration de leurs budgets en 2007 sont les suivants: les Ministères des Affaires Etrangères, de la Modernisation des Secteurs Publics, de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, le

Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et les programmes de l'INDH¹. Les nouveaux départements en 2008 sont le ministère du Commerce Extérieur, celui du Tourisme et celui du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

http://www.finances.gov.ma/depf/dpeg_action/genre/rapports.html

Renforcement du dialogue politique et engagement de la société civile

Le Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances est présenté officiellement au Parlement depuis 2006. Les débats parlementaires et les questions orales autour du projet de budget montrent l'intérêt accru des parlementaires sur le Budgétisation Sensible au Genre. De plus, l'intégration de l'approche genre dans l'Initiative Nationale de Développement Humain est également le signe d'une maturité politique sur la question genre dans le cadre d'un programme national de portée stratégique.

La société civile marocaine s'est également engagée dans la promotion de la BSG. A titre d'exemple, des associations de femmes pilotent des initiatives de BSG au niveau local, organisant des sessions de formation et de sensibilisation au profit des élus locaux, des agents en charge de la planification et de la budgétisation au niveau local et des associations de droits des femmes et de développement à la question de la BSG.

Examen Exhaustif des statistiques sensibles au genre

Des progrès ont été accomplis pour une meilleure gendérisation des données à travers la publication en 2008 de l'Examen Exhaustif des statistiques sensibles au genre. Ce premier recueil exhaustif des statistiques sensibles au genre au Maroc présente un état des lieux des données disponibles à ce jour. Il constitue un élément indispensable pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de toute politique visant la promotion de l'égalité entre les sexes, tant au niveau sectoriel qu'au niveau du ciblage géographique des besoins des populations. Cet outil permettra de déterminer les dimensions prioritaires sur lesquelles l'action publique devrait se concentrer afin d'améliorer les conditions des femmes et d'assurer une meilleure équité notamment en milieu rural.

http://www.finances.gov.ma/depf/dpeg_action/genre/autres.html

Dispositif de suivi au niveau communautaire CBMS

Lancé au Maroc en 2006 dans deux localités : la Municipalité urbaine d'Essaouira et la Commune rurale de Bouabout, CBMS (Country based monitoring System CBMS) ou dispositif de suivi au niveau communautaire est une forme de contrôle local de la communauté et du bien être des ménages développé en réponse au besoin d'une source d'information à jour au niveau local (développé par le CRDI et mis en œuvre dans 14 pays à partir de 2005).

L'expérience marocaine se distingue par l'intégration de questions sur le budget temps, sur la violence ou sur la propriété. Par ailleurs, une enquête pilote a été réalisée au niveau communal pour la mise en place d'un dispositif de suivi communautaire sensible au genre Le dispositif CBMS a été mis en place dans la municipalité d'Essaouira et la commune rurale de Bouabout.

Autres outils

D'autres outils importants d'accompagnement de la réforme ont été mis en place comme le guide méthodologique sur le Cadre de Dépenses à Moyen Terme, le guide méthodologique du suivi de la performance et le manuel d'audit de performance.

¹ Les autres Départements qui ont intégré la démarche sont : Les Ministères de la Justice, de l'Education Nationale, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Habitat, de l'Equipeement et du Transport, de l'Emploi, de l'Energie et des Mines, et les Secrétariats de l'Etat chargés de l'Eau, de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle et de la Femme, de la Famille et des Personnes Handicapées.

2. Premières retombées positives de la prise en compte du genre dans les budgets

Depuis la mise en œuvre du processus du budget genre, on assiste à une appropriation croissante de la démarche. Ceci est visible à travers de plusieurs aspects dont notamment des avancées sur les plans institutionnels et sectoriels. Sur le plan sectoriel, les premiers impacts sont très positifs particulièrement dans les domaines du développement de la femme rurale, de l'éducation et l'alphabétisation et l'accès aux infrastructures de base.

2.1. Avancées sur le plan de l'institutionnalisation du budget genre

L'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre s'est renforcée avec la présentation officielle du Rapport Genre qui accompagne la Loi de Finances au Parlement en 2006. Ce rapport a suscité un débat au Parlement et a fait l'objet de questions orales, indicateur de suivi de l'appropriation du processus par les parlementaires.

Depuis 2006, pour la préparation des Lois de Finances, les lettres d'orientation du Premier Ministre appellent les départements sectoriels à inclure la démarche genre dans la préparation de leurs budgets.

Ces avancées ont été appuyées par la Lettre Circulaire du Premier Ministre datée du 8 mars 2007 qui appelle l'ensemble des Départements Ministériels à intégrer la dimension genre dans toutes les politiques de développement.

2.2. Avancées sur le plan juridique

Sur les plans juridique et législatif, de grandes étapes ont été franchies dans le cadre du renforcement du processus démocratique et de lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le Genre. Ceci s'est concrétisé par de grandes réformes visant l'égalité entre les sexes et le renforcement des droits de la Femme, tout en harmonisant ses dispositions juridiques avec celles des conventions internationales en vigueur, notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW 1993), le pacte relatif aux droits civils et politiques (1979) ou la convention internationale sur les droits politiques des femmes (1977).

Dans ce cadre, il a été procédé à l'amendement d'un ensemble important de textes et de lois, dont principalement le code de la famille, le code de la nationalité, le code du travail, la loi électorale, la loi de l'état civile, le code du commerce...

Pour le code de la famille, les amendements mis en œuvre préconisent de faire passer les rapports conjugaux du modèle de l'obéissance à celui de la concertation en instituant la réciprocité des droits et des devoirs entre les conjoints (abolition de la « Wilaya » dans le mariage, égalité entre la femme et l'homme en ce qui concerne l'âge du mariage, fixé à 18 ans, soumission de la polygamie à l'autorisation du juge et à des conditions légales qui la rende difficile...)

La révision du code du travail a permis d'introduire des amendements relatifs aux droits des femmes concernant la consécration du principe de non-discrimination, la référence au harcèlement sexuel sur les lieux du travail, désormais considéré comme une faute grave, l'allongement de la durée du congé de maternité à 14 semaines au lieu de 12...

Sur le plan commercial et dans le cadre des engagements de l'Etat marocain pour la consécration du principe de l'égalité entre les sexes dans toutes les lois et règlements, il a été procédé à la suppression de toutes les dispositions qui privaient la femme mariée de la pratique d'activités commerciales sans l'accord de son mari (cf. article 17 du code du commerce).

Promulgué en avril 2007, le nouveau code de nationalité constitue la dernière innovation dans la législation marocaine. Cette nouvelle réforme permet à la mère marocaine d'exercer pleinement un droit fondamental en matière de transmission de la nationalité à ses enfants sur un pied d'égalité avec le père. D'un autre côté, cette réforme est en conformité complète avec les

normes du Droit International et les législations non discriminatoires, notamment la CEDAW et la CDE.

Le nouveau code de la nationalité est aussi en parfaite harmonie avec les dispositions du code de la famille puisqu'il octroie à l'enfant même pris en charge, l'opportunité de bénéficier de la nationalité de son tuteur. Cette nouvelle législation prévoit également des dispositions privilégiant l'intérêt de l'enfant issu d'un mariage mixte où l'un des parents est porteur de la nationalité d'un pays qui interdit la double nationalité.

Les amendements cités plus haut représentent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes internationales en vigueur. Ils permettent, ainsi, de lever les réserves qu'avait le Maroc sur la CEDAW, dont l'état d'avancement est le suivant :

<u>Article</u>	<u>Position en 1993</u>	<u>Position en 2008</u>
Article 2	Déclaration	1. Maintien de la 1ère partie de la déclaration 2. Révision de la 2ème partie de la déclaration
Article''15'', paragraphe 4	Déclaration	Retrait de la déclaration
Article''9'', paragraphe 2	Réserve	Levée de la réserve
Article''16''	Réserve globale sur l'article	Révision de la réserve globale formulée au sujet de l'article
		Paragraphe 1: remplacement de la réserve par une déclaration interprétative Alinéa (a, b, c, d, f, g et h) Alinéa (e) : levée de la réserve Paragraphe 2 : Levée de la réserve

Le Département de la Justice a procédé également à mise **en place d'une cellule genre**, au lancement officiel d'un « Site Genre » pour un meilleur accès à l'information sur la situation de la femme dans le système judiciaire, ainsi que la préparation d'un plan d'action d'intégration de l'approche genre dans le système judiciaire.

Conscients de la nécessité d'intégrer la dimension genre dans la préparation de leurs politiques, les responsables de l'administration pénitentiaire ont fixé un ensemble d'objectifs, d'actions et ont relevé les indicateurs de performances et les valeurs cibles sur la période 2005-2008². Ces actions visent principalement l'amélioration des conditions de vie et d'hébergement des détenus, de sécurité des établissements pénitentiaires, de réinsertion professionnelle, ainsi que la modernisation de la gestion administrative.

Premiers impacts de la mise en œuvre du Code de la famille

L'entrée en vigueur en 2004 du nouveau « code de la famille », à côté de l'introduction en avril 2007 du nouveau code de la nationalité, est une importante avancée en matière d'égalité et d'équité. Il y a lieu d'évoquer, dans ce cadre la mise en place de juridictions spécialisées et compétentes en matière administrative, commerciale et familiale pour garantir l'égalité des sexes et la protection des enfants.

² Voir le Rapport Genre 2008.

Quatre ans après l'entrée en vigueur du Code de la famille, 297.660 actes de mariages ont été conclus au Maroc en 2007 contre 272.989 en 2006, soit une hausse de 9,04 %, selon le ministre de la Justice. 18.751 jugements de validation des mariages ont été également rendus en 2007 par les tribunaux contre 16.832 en 2006, soit une augmentation de 11,40 %. La part des femmes qui se marient sans l'autorisation du tuteur a augmenté de 3,44% de plus par rapport à 2006 (62.162 femmes).

Le nombre des divorces par consentement mutuel a affiché une hausse de 22,28 % ce qui reflète la maturité des époux dans la gestion de la relation matrimoniale par le biais de moyens pacifiques de nature à préserver de bons rapports.

Les jugements de réconciliation entre les époux après des demandes de divorce formulées aussi bien par l'époux que par l'épouse ont augmenté de 14,45% par rapport à 2006, soit près de 8512 cas de réconciliation en 2007, ou près du 1/6 de l'ensemble des jugements de dissolution du mariage. Le nombre d'actes conclus pour la gestion du patrimoine acquis lors du mariage en 2007 a atteint 900 contre seulement 424 en 2006. Ce qui reflète la maturité des époux quant à cette question très sensible. Par ailleurs, le mariage des mineurs demeure important (10,03% de l'ensemble des actes conclus). Il s'est élevé à 29.847 cas en 2007, soit en hausse de 12,55% par rapport à 2006. Les actes de mariages polygamiques n'ont représenté en 2007 que 0,29 % du total des mariages contractés.

Présentation des 3^{ème} et 4^{ème} rapports périodiques du Maroc au Comité CEDAW

L'examen par le Comité CEDAW des 3^{ème} et 4^{ème} rapports périodiques du Maroc pour la mise en œuvre des recommandations de la convention a été positif dans son ensemble. Les membres du Comité ont félicité le Maroc pour la qualité des rapports, pour le respect des délais de soumission, pour dialogue franc et constructif, ainsi par rapport aux avancées réalisées dans la lutte contre toute forme de discrimination.

Les gaps qui persistent et qui ont été soulignés par le comité ont lien avec la consécration du principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans la Constitution ou dans une autre loi appropriée, conformément à l'article 2 (a) de la Convention, le reflet dans la législation nationale de la définition de la discrimination contenue dans l'article 1 de la Convention., l'application d'une loi globale sur l'égalité de genre qui soit contraignante à la fois pour les secteurs public et privé et l'information des femmes sur leurs droits dans le cadre de cette nouvelle loi. Par ailleurs, le Maroc est appelé à notifier la levée des réserves et l'adhésion au protocole facultatif au Secrétaire Général des Nations unies.

Le Comité a également recommandé d'accélérer la promulgation d'une législation sur la violence à l'égard des femmes et des filles, et de mettre en place des quotas de représentation politique, indispensables pour assurer une représentation politique accrue des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines. Dans ce cadre, le comité recommande d'appliquer des mesures spéciales temporaires, conformément à l'article 4 de la CEDAW, plutôt que de dépendre d'engagements moraux *ad hoc* des partis politiques. Le prochain rapport devrait être soumis en 2014.

2.2. Soutien aux femmes rurales

Le milieu rural souffre d'une pauvreté plus accentuée qui se traduit par un taux d'analphabétisme élevé, une surmortalité maternelle et infantile et un faible accès aux infrastructures de base.

L'agriculture est la principale activité économique de la femme rurale avec près de 92% des femmes actives intégrant le marché du travail assez jeunes, plus de 32% des femmes actives dans le

milieu rural ont moins de 19 ans contre 11,1% en milieu urbain. Les femmes rurales s'occupent principalement de l'élevage.

Plusieurs contraintes entravent la participation de la femme rurale aux activités économiques et limitent la valorisation de son savoir-faire notamment la lourdeur des tâches ménagères, la difficulté d'accéder à une source de financement, la rareté et/ou la cherté des matières premières et la restriction des débouchés. Par ailleurs, seulement 21,4% des femmes rurales pratiquent des activités génératrices de revenu.

Dès les années 80, les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de cibler les femmes dans les politiques de développement du monde rural. Un bureau de la promotion socio-économique de la femme rurale a ainsi été créé dès 1984 pour encadrer les femmes rurales à travers l'élaboration de programmes adaptés, la promotion des coopératives et la sensibilisation des femmes aux activités à caractère économique et social.

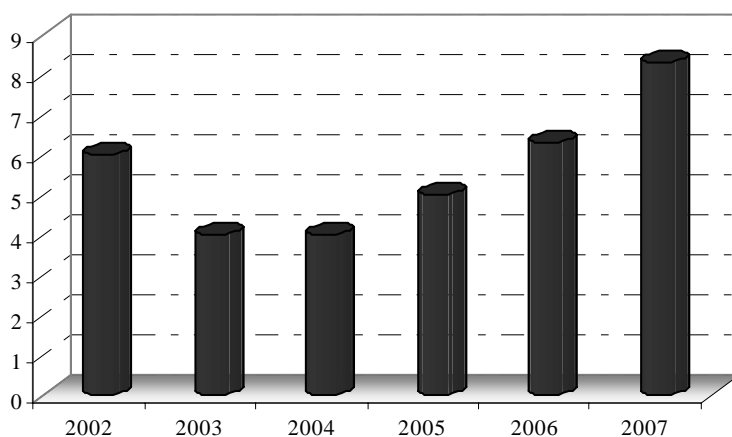
A la fin des années 90, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a adopté une nouvelle démarche basée sur l'intégration de l'approche genre pour remplacer celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation du Ministre pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre. Une ligne budgétaire spécifique à la promotion socio-économique de la femme rurale a été inscrite, depuis 2002 pour accompagner la mise en œuvre de la note d'orientation. L'année 2005 a connu une avancée remarquable avec la création d'un noyau genre au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Dans ce contexte, des programmes spécifiquement dédiés aux femmes ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment du programme de l'Animation Rurale Féminine et des Projets Générateurs de Revenus. L'Animation Rurale Féminine a pour objet d'améliorer le niveau de vie de la femme rurale à travers un meilleur savoir faire, une plus grande technicité, un revenu plus important et la promotion de l'organisation et du travail collectif chez les femmes rurales. Le programme de Petits Projets Générateurs de Revenus (PGR) est destiné à améliorer les conditions socio-économiques des femmes rurales.

Par ailleurs, le Département de l'Agriculture a lancé un programme de lutte contre l'analphabétisme, en partenariat avec le Ministère de l'Emploi, du Développement Social et de la Solidarité ciblant en priorité la femme rurale.

Le budget global alloué au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural s'est élevé en 2007 à environ 4,9 milliards de dirhams. Les dépenses budgétaires afférentes aux activités féminines pour l'année 2007 se sont élevées à 8,3 millions de dirhams contre 6,3 millions de dirhams en 2006.

Graphique 1 : Evolution du montant alloué à l'animation féminine au sein du Ministère de l'Agriculture (En millions de dirhams)



Source : MADRPM

Depuis le lancement de la stratégie de la promotion socio-économique de la femme rurale par le Département de l'Agriculture, plusieurs avancées ont été réalisées.

Concernant l'animation féminine, 61.225 actions d'animation et d'appui ont été réalisées par les Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) et les ORMVA en 2005- 2006.

Réalisations des PGR depuis 2002

Nature des PGR	2002		2003		2004		2005		2006*	
	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB
Aviculture	62	1564	11	330	5	100	5	100	11	220
Cuniculture			20	600	16	320	16	320		
Apiculture	18	456	18	270	8	160	8	160	25	500
Elevage de caprin	38	960	12	225	15	300	15	300	23	460
Maraîchage	-	-	12	180	13	100	13	100	18	360
Total	-	-	76	1605	61	1060	61	1060	77	1540
Coût total (en DH)	6.400.000		3.974.000		4.000.000		3.000.000		5.000.000	

NB: Nombre de bénéficiaires

* les chiffres sont provisoires

Source : MADRPM

Le nombre d'inscrits au programme d'alphabetisation fonctionnel atteint 6.874 personnes en 2005-2006 dont 79% sont des femmes. Celui-ci a enregistré néanmoins un recul par rapport à 2000-2001 (7000 personnes dont 3000 sont des femmes). Ce recul est dû principalement aux contraintes socio-économiques et au poids des travaux agricoles et domestiques pesant sur les femmes. Il est tout de même important de noter, une tendance à la hausse de la part des femmes par rapport à celle des hommes (42% en 2000-2001 contre 79% en 2005-2006).

2.3. Education et alphabétisation

Depuis sa mise en œuvre en 2000-2001, la Charte Nationale d'Education et de Formation a intégré l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base et a mis l'accent sur l'encouragement de la scolarisation des filles en milieu rural, en remédiant aux difficultés qui continuent à l'entraver.

Globalement, les indicateurs de généralisation de la scolarisation ont connu une amélioration notable. Les effectifs des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, secondaire, collégial et qualifiant public et privé ont atteint 6,2 millions d'élèves en 2006-2007 contre 5, 4 millions en 2000-2001, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2%.

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire a atteint 705.753 en 2006-2007, soit un taux de scolarisation de 59,7% sur le plan national et de 51% pour les filles. En milieu rural, seulement 45,6% des enfants accèdent à l'école préscolaire et les filles accusent un retard important (28,5%). En effet, entre 2000 et 2003, le rapport moyen des filles dans les effectifs d'élèves

préscolarisés âgés de 4 à 5 ans avoisinait 36,5 % au niveau national, 46 % en milieu urbain et seulement 21,1 % en milieu rural.

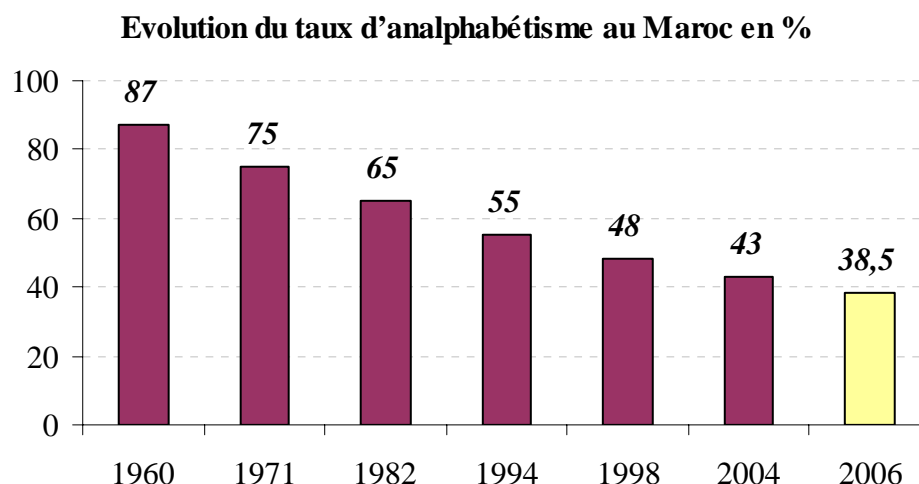
Le taux de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans a enregistré une augmentation moyenne de 9% entre 2000-2001 et 2006-2007, passant globalement de 85% à 94% et de 80,6% à 91,6% pour les filles. En milieu rural, ce taux est passé globalement de 76,7% à 92,6% et de 70,4% à 88,7% pour les filles durant la même période. L'effectif des élèves scolarisés dans le primaire public et privé s'élève en 2006-2007 à 3.849.177 élèves au niveau national dont 1.830.320 sont des filles.

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 74,5% et 67,8% pour les filles en 2006-2007 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. La part moyenne des filles par rapport aux effectifs globaux de cette catégorie de scolarisés a atteint entre 2001-2004, près de 44 % au niveau national, 37,6% en milieu rural et 47,15 % en milieu urbain. L'effectif des élèves du secondaire collégial public et privé s'est élevé en 2006-2007 à 1.404.175 élèves au niveau national dont 630.157 filles et à 308.737 au milieu rural.

Le taux de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans a enregistré une nette amélioration passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 48,1% en 2006-2007 et de 32,2% à 43,4% pour les filles. L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire qualifiant public et privé a atteint 981.369 élèves dont 327.737 sont des filles en 2006-2007.

En dépit de son taux élevé, le taux d'analphabétisme a connu une baisse remarquable passant de 48% en 1998 de la population à 38,5% en 2006.

Graphique 2 : Evolution du taux d'analphabétisme au Maroc en %



Source : Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

En matière d'alphabétisation, quatre programmes complémentaires et diversifiés ont été mis en place à savoir le programme général, le programme des opérateurs publics, le programme des associations et le programmes des entreprises.

Le nombre des bénéficiaires à ces cours d'alphabétisation est passé de 286.425 en 2002-2003 à 655.478 en 2005-2006 pour atteindre plus de 660.000 en 2006-2007. Le taux de participation des femmes à ces cours avoisine en 2005-2006 les 80%. Le taux d'analphabétisme en

2006 est estimé à 38,45 % pour la population âgée de 10 ans et plus, soit 31,38% chez les hommes contre 46,8% chez les femmes.

Pour ce qui est de **l’alphabétisation des adultes**, près de 2 millions de bénéficiaires ont profité de ce programme entre 2002 et 2006. En 2006, environ 675.000 personnes ont été inscrites à ce programme dont 80% sont des femmes.

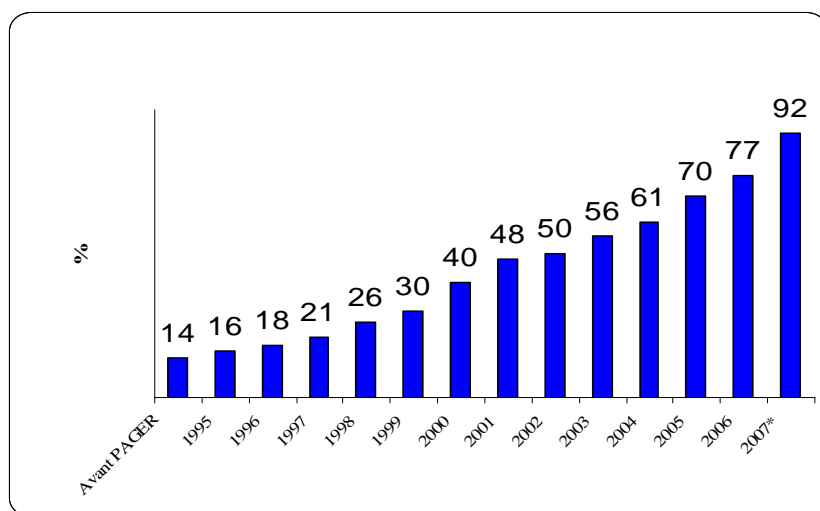
En matière d’Education non Formelle, l’Etat a mis au point trois programmes : le programme de la deuxième chance, celui du cycle « Istidrak » et celui du soutien éducatif. Environ 167.569 enfants non scolarisés ou déscolarisés ont bénéficié des programmes d’éducation non formelle au titre de l’année 2006-2007 dont 133.275 élèves ont bénéficié du programme de soutien éducatif, 33.555 élèves du programme de la 2^{ème} chance et 739 du cycle Istidrak. Les femmes demeurent les bénéficiaires privilégiées de ces programmes, avec un taux de 58%.

Le taux des enfants non scolarisés, âgés entre 10-14 ans, est de 13,3%, dont 87% dans le milieu rural et 64% chez les filles.

2.4. Accès aux infrastructures de base

Eau potable : L’exécution du programme d’approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) a permis d’augmenter le taux d’accès à l’eau potable en milieu rural qui est passé de 48% en 2001 à près de 92% en 2007. Ceci a permis d’avoir des impacts positifs sur la population globale et sur les femmes en termes de réduction du temps consacré à la recherche de l’eau.

Graphique 3 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable



Source : SEE

Selon le rapport de la Banque Mondiale sur l’évaluation du PAGER, réalisé en 2003, le programme a permis la création de plus de 500.000 journées de travail annuellement, les cas des maladies diarrhéiques chez les enfants âgés de moins de 5 ans ont diminué de 24% entre 1994 et 2000 et les corvées d’eau ont été réduites de 50% à 90%, ce qui a permis aux femmes de consacrer plus de temps aux activités génératrices de revenus et aux filles de se scolariser (leur taux de scolarisation primaire a crû de 30% en 1997/1998 à 51% en 2001/2002).

L’accélération du processus de **l’électrification rurale**, à travers le lancement du PERG en 1996, conjuguée aux autres projets de généralisation de l’accès à l’énergie, a permis un essor socio-économique par la création ou le renforcement d’opportunités génératrices de revenus mais aussi par l’amélioration qualitative des conditions de vie des ménages.

Graphique 4 : Evolution des réalisations du PERG en termes de villages raccordés



Source : Ministère de l'Energie / ONE

L'électrification rurale a eu des impacts positifs à la fois sur l'aménagement du territoire ainsi que sur l'habitat d'une manière particulière. Au niveau de l'aménagement du territoire, avec l'avènement de nouvelles formes d'énergie, trois phénomènes apparaissaient à savoir, le regroupement des douars (le pourcentage d'habitat dispersé et éclaté est passé respectivement de 35,3% à 27,5% et de 6% à 2%³), la réorganisation spatiale des douars avec l'apparition de pôles de commerce, de services de proximité et la création des petits projets, ainsi que l'éclairage et la sécurité.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, l'électrification rurale a induit une évolution des habitations qui s'est traduite par la diminution de plus de 40% du nombre total de pièces construites en pisé⁴, l'équipement des foyers en appareils essentiels pour le bien être de la famille et l'amélioration de l'hygiène de vie.

Sur le plan individuel, l'accès à l'énergie, toutes formes confondues, a eu des effets positifs sur les populations des douars concernés tangibles à travers :

- La limitation de l'exode rural. Les gens préfèrent de plus en plus développer des activités génératrices de revenus dans leurs propres douars.
- L'augmentation du nombre d'enfants scolarisés avec un meilleur rendement scolaire grâce à la présence de l'électricité la nuit. D'un autre côté, l'énergie a permis l'amélioration de la scolarisation des filles rurales qui passent moins de temps à chercher le bois.
- La réduction de la charge de travail des femmes et par conséquent l'amélioration de leur confort et le développement d'activités génératrices de revenus grâce au gain de temps et d'énergie dépensés auparavant pour la collecte de bois et de combustibles.
- L'amélioration du fonctionnement des centres sanitaires. En effet, les médicaments sont mieux conservés, les centres de santé peuvent avoir accès à certains matériels médicaux et les naissances de nuit se passent mieux.

Afin d'améliorer le *taux d'accessibilité*, le Ministère de l'Équipement et du Transport a lancé en 1995 le premier programme national de routes rurales. Ce programme concernait environ 11.236 Km de routes, dont environ 5.149 Km qui devaient être revêtus de bitume et 6.087 Km de routes en gravier améliorés. En 2005, année d'achèvement du PNRR1, 54 % de la population rurale a été connectée aux routes praticables de tout temps.

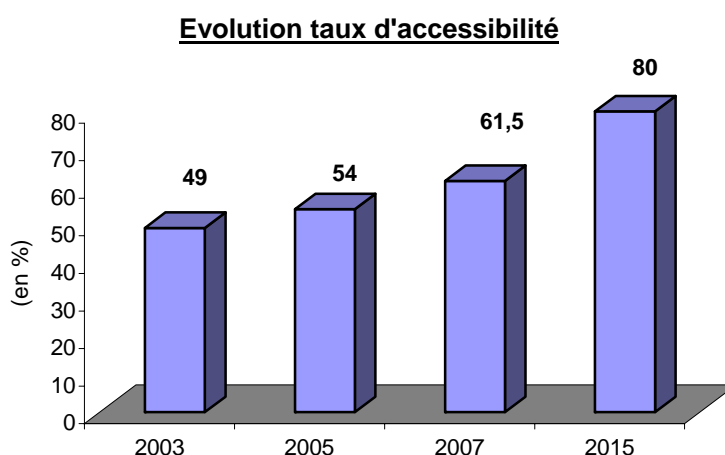
Au vu des grands besoins de désenclavement encore fortement ressentis dans les diverses provinces du pays, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre l'effort de désenclavement du monde rural à travers le lancement du deuxième programme national de routes rurales (PNRR-2) en

³ D'après "Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.

⁴ D'après "Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.

2005. L'objectif arrêté étant de porter le taux d'accessibilité des populations rurales au réseau routier de 54% en 2005 à 80% en 2015.

Graphique 5 : Evolution du taux d'accessibilité



Source : Département de l'Équipement

L'accélération du rythme de réalisation des routes rurales a eu des retombées positives sur les conditions de vie des femmes et des petites filles en milieu rural, notamment au niveau de la santé, de la scolarité, de l'emploi et des rapports sociaux.

- *Un meilleur accès aux centres de soin* : Le pourcentage de femmes recevant des soins prénatals en milieu rural est passé de 27,7% à 48% entre 1996 et 2004 et le nombre des accouchements en milieu surveillé a doublé pour se situer à 36% en 2004⁵.
- *Plus de temps libre* : La construction des routes rurales a rendu plus abordable le prix du butane et son introduction a réduit ou même supprimé la corvée du bois. Cela leur a permis d'avoir plus de temps libre à consacrer à d'autres tâches productives.
- *De nouvelles possibilités en matière d'emploi* : les routes rurales ont stimulé la création de coopératives agricoles qui ont ouvert un peu partout après le bitumage des routes. Les programmes municipaux ont encouragé les femmes à aller travailler dans ces coopératives ce qui a contribué à augmenter leurs revenus.
- *Amélioration significative du taux de scolarisation primaire des filles* : ce taux a très fortement augmenté atteignant 88,7% en 2006-2007 contre 35,6% en 1994-1995⁶. Cette hausse s'explique aussi par la construction de nouvelles écoles et cantines facilitée par la réalisation des routes rurales.

⁵ Enquête sur la population et la santé familiale 2004-2005, Ministère de la santé.

⁶ Département de l'Éducation Nationale

- *Amélioration des rapports sociaux* : Le développement des services de transport rural a permis aux femmes de se rendre plus souvent aux souks et *moussems*, d'aller rendre visite plus fréquemment à des parents habitants la ville ou les villages voisins.

3. Perspectives

Grâce à la mise en place de préalables et de plusieurs instruments, la BSG au Maroc, s'est alignée sur la réforme budgétaire entreprise. S'en est suivi une appropriation progressive par les départements ministériels parallèlement à leur adhésion au processus de réforme budgétaire axée sur les résultats.

Plusieurs défis restent à relever. La consolidation de la BSG au Maroc nécessite le renforcement de l'engagement politique du gouvernement, l'adhésion élargie aussi bien des départements ministériels que des parlementaires et acteurs de la société civile ainsi que la nécessaire prise en compte la dimension genre dans la perspective de la refonte de la Loi Organique des finances.

Au niveau des départements ministériels, il est nécessaire dans un premier temps de poursuivre la formation et de renforcer les points focaux genre dans la perspective d'une prise en compte de la dimension genre généralisée qui dépasse les seuls points focaux. A cet égard, le projet de création d'un Conseil National des Femmes représente un facteur incontournable pour assurer l'institutionnalisation de l'approche.

Il est également important d'accélérer le processus en cours visant la gendérisation du budget local, dimension incontournable pour atteindre les objectifs escomptés du développement local. Dans ce sens, il est nécessaire de renforcer les capacités des élus. A cet égard, la mise en place du dispositif de suivi au niveau communautaire (CBMS) à Essaouira et Bouaboub a permis une sensibilisation des élus qu'il conviendrait de capitaliser et reproduire dans d'autres localités.

L'affinement des statistiques en intégrant la dimension genre est incontournable pour améliorer la prise de décision, affiner les diagnostics et suivre la mise en œuvre et les impacts des politiques. Il doit être généralisé à tous les niveaux (enquêtes des ménages, enquêtes budget temps, fiscalité, participation aux élections...).

Une perspective s'ouvre sur l'échange d'expérience au niveau international afin de s'approprier les meilleures pratiques et de collaborer pour l'affinement des instruments (statistiques, indicateurs, documentation ...), ceci pourrait permettre d'institutionnaliser la formation, la recherche et la communication sur le thème de la Budgétisation Sensible au Genre. A cet égard, un projet de création d'un Institut Budget Genre au Maroc est inscrit à l'ordre du jour pour améliorer la recherche, la documentation et la formation dans ce domaine. Cet institut aurait une vocation régionale pour la francophonie, le monde arabe et l'Afrique.

L'introduction de la dimension genre dans le budget représente un premier exercice d'évaluation "initié" des politiques publiques au regard du devoir d'égalité et d'équité qui sont les fondements derniers de toute espérance de modernité, de démocratie, d'efficience au service d'une citoyenneté pleine et participative y compris pour les plus vulnérables parmi nous.

Au moment où les progrès accomplis semblent probants, ils peuvent cacher l'urgence d'une Réforme de fond de la gestion des Finances publiques, notamment à travers la réforme de la Loi Organique des Finances et la nécessité de la mise en place de moyens d'évaluation des politiques publiques. La capacité de répondre aux attentes des populations (et surtout les plus fragiles d'entre elles) en dépend, en phase avec les Orientations Royales et les engagements du gouvernement notamment en matière de développement humain durable.

Par ailleurs, la mise en place d'une structure dédiée à la conception et au pilotage de la Réforme accélérerait le rythme et d'optimiserait les efforts, au delà même du champ des Finances Publiques, notamment en relation avec la révision de la charte communale ou la déconcentration. Cette structure devrait disposer de son autonomie et de son espace de liberté et d'action dans le cadre d'objectifs préalablement déterminée, et devra se doter de moyens d'évaluation des progrès réalisés pour proposer les pondérations à introduire à chaque fois que la continuité de la Réforme peut l'exiger.

